



Assuris

Protecting your life insurance

Protection de votre assurance vie

Protection for your life insurance products

Assuris is a not for profit organization that protects Canadian policyholders in the event that their life insurance company should fail.

Our role is to protect policyholders by minimizing loss of benefits and ensuring a quick transfer of their policies to a solvent company where their benefits will continue to be honoured.

Assuris is funded by the life insurance industry and endorsed by government. There is no cost to policyholders for Assuris' protection.

Protecting Policyholders

In the event that a life insurance company is declared insolvent, a liquidator is appointed to manage the insolvency. Assuris and the liquidator work together to protect policyholders' interests.

It is not necessary for policyholders to file a claim with Assuris. Each policyholder will be informed on how their respective benefits are protected by Assuris.

Transfer of Policies to a Solvent Company

Rather than cancelling the policy and paying cash compensation, Assuris protects policyholders by facilitating the transfer of the policy to a solvent company and ensures the continuity of covered benefits under the original terms of the policy. This avoids any interruption in the provision of benefits and guarantees that policyholders, who may find it difficult to obtain a new policy due to changed circumstances, retain their benefits.

Member Companies

All life insurance companies authorized to sell insurance policies in Canada are required, by the federal, provincial and territorial regulators, to become members of Assuris. If you hold a policy from a member company, your benefits are protected by Assuris. The complete member list is available on our web site.

Policyholder Protection

When policies are transferred to solvent companies, Assuris guarantees that policyholders will retain at least 85% of their promised benefits under a variety of products issued by life insurance companies in Canada. However, Assuris also provides 100% protection when benefits are below certain dollar values:

- Monthly income of \$2,000
- Health expense of \$60,000
- Death benefits of \$200,000
- Cash values of \$60,000

The amount of the benefits covered by Assuris is either 85% of the original benefits or 100% when the total benefits are less than the dollar value listed above (examples 1 & 2). This means that policyholders receive the highest level of protection available.

Accumulated Values

Accumulated value benefits are 100% protected by Assuris up to \$100,000 (example 3).

This applies to the values of:

- Premium deposit accounts
- Dividend deposit accounts
- Universal life overflow accounts

The 85% protection does not apply to accumulated values.

Protected Products

Assuris protection applies to the product benefits issued by a member company including:

- Life insurance
- Critical illness
- Health expense
- Disability income
- Payout annuity
- Long term care
- Segregated Funds
- Accumulation annuity
- Group insurance
- Group retirement

Examples

1. Disability Income Insurance

Monthly income coverage for disability insurance is 100% of the promised benefits when they are less than \$2,000/month or 85% of the promised benefits, whichever is higher.

Sum insured payable	Assuris Coverage
\$1,500/month	\$1,500/month
\$2,100/month	\$2,000/month
\$3,000/month	\$2,550/month

2. Term Life Insurance

Death benefit coverage is 100% of the promised benefits when they are less than \$200,000 or 85% of the promised benefits, whichever is higher.

Sum insured payable	Assuris Coverage
\$190,000	\$190,000
\$205,000	\$200,000
\$300,000	\$255,000

3. Accumulation Annuity

Fully protected up to \$100,000.

Accumulated Value	Assuris Coverage
\$90,000	\$90,000
\$130,000	\$100,000
\$220,000	\$100,000

Additional information and examples for other products issued by life insurance companies are available on our web site at www.assuris.ca.

Protection de vos produits d'assurance vie

Assuris est une société à but non lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Nous avons la responsabilité de protéger les assurés en réduisant au minimum la perte de leurs garanties et en assurant un transfert rapide de leurs polices à une compagnie solvable en mesure d'honorer leurs garanties.

Assuris est financée par le secteur de l'assurance vie et sanctionnée par l'État. Les assurés n'ont rien à payer pour bénéficier de la protection d'Assuris.

Protection des assurés

Lorsqu'une compagnie d'assurance vie est déclarée insolvable, un liquidateur est désigné pour gérer le dossier d'insolvabilité. Assuris et le liquidateur travaillent de concert en vue de protéger les intérêts des assurés.

Les assurés ne sont pas tenus de présenter une demande à Assuris. Chacun d'entre eux sera informé de la façon dont ses garanties sont protégées par Assuris.

Transfert des polices à une compagnie solvable

Plutôt que d'annuler la police et de verser une indemnité en argent, Assuris protège les assurés en facilitant le transfert de la police à une compagnie solvable et veille au maintien des garanties, aux mêmes conditions que la police originale. Ce transfert permet aux assurés d'éviter toute interruption de leurs garanties et en assure le maintien si leur situation devait changer au point de rendre difficile l'obtention d'une nouvelle police.

Sociétés membres

Toutes les compagnies d'assurance vie autorisées à faire souscrire des polices d'assurance au Canada sont tenues, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membres d'Assuris. Si vous êtes titulaire d'une police émise par une société membre, vos garanties sont protégées par Assuris. La liste complète des sociétés membres est accessible sur notre site Web.

Survol de la protection offerte

Par suite du transfert des polices à des compagnies solvables, Assuris veille à ce que les assurés récupèrent au moins 85 % des prestations qui étaient prévues au titre des divers produits offerts par les assureurs vie canadiens. Assuris protège toutefois à 100 % les prestations dont la valeur est inférieure aux plafonds suivants :

- Revenu mensuel – 2 000 \$
- Frais médicaux – 60 000 \$
- Capital décès – 200 000 \$
- Valeur de rachat – 60 000 \$

La valeur des garanties protégées par Assuris correspond à 100 % des prestations dont la valeur est inférieure aux plafonds ci-dessus, ou à 85 % des prestations originales (exemples 1 et 2). Par conséquent, les assurés bénéficient du niveau de protection le plus élevé possible.

Valeurs capitalisées

Assuris protège à 100 % les valeurs capitalisées, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (exemple 3). Cette protection s'applique aux comptes suivants :

- Comptes de dépôt des primes
- Comptes de participations laissées en dépôt
- Comptes d'excédents des polices d'assurance vie universelle

La protection de 85 % ne s'applique pas aux valeurs capitalisées.

Produits protégés

La protection d'Assuris couvre les garanties offertes par les compagnies d'assurance vie au titre des produits suivants :

- Assurance vie
- Assurance maladie grave
- Assurance frais médicaux
- Assurance invalidité
- Rentes en service
- Assurance soins de longue durée
- Fonds distincts
- Rentes en capitalisation
- Assurance collective
- Régimes de retraite

Exemples

1. Assurance invalidité

La protection du revenu mensuel en cas d'invalidité correspond à 100 % des prestations prévues dont la valeur est inférieure à 2 000 \$ par mois, ou à 85 % des prestations prévues, si cette somme est plus élevée.

Sommes assurées	Protection d'Assuris
1 500 \$ / mois	1 500 \$ / mois
2 100 \$ / mois	2 000 \$ / mois
3 000 \$ / mois	2 550 \$ / mois

2. Assurance vie temporaire

La protection du capital décès correspond à 100 % des prestations prévues dont la valeur est inférieure à 200 000 \$, ou à 85 % des prestations prévues, si cette somme est plus élevée.

Capital assuré	Protection d'Assuris
190 000 \$	190 000 \$
205 000 \$	200 000 \$
300 000 \$	255 000 \$

3. Rente en capitalisation

La rente en capitalisation est pleinement assurée, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Valeur capitalisée	Protection d'Assuris
90 000 \$	90 000 \$
130 000 \$	100 000 \$
220 000 \$	100 000 \$

Notre site Web, à l'adresse www.assuris.ca, comporte des renseignements complémentaires et des exemples concernant d'autres produits offerts par les assureurs vie.

Assuris is a not for profit corporation, funded by the life insurance industry, that protects Canadian policyholders against loss of benefits due to the financial failure of a member company.

Founded in 1990, Assuris has earned a reputation for working to support policyholders and contain losses. Since its inception, Assuris has protected almost three million Canadians through three insolvencies. As an industry funded protection plan, Assuris may not have the capacity to deal with an external event causing an industry-wide failure.

This brochure is not intended to be a complete description of Assuris, its coverage or its funding capacity. For more complete information visit our web site at www.assuris.ca.

Assuris
250 Yonge Street
Suite 3110, P.O. BOX 23
Toronto, Ontario M5B 2L7

Telephone: 416-359-2001
Fax: 416-955-9688

E-mail: info@assuris.ca
Web site: www.assuris.ca

Assuris est une société à but non lucratif financée par le secteur de l'assurance vie. Elle protège les assurés canadiens contre la perte de leurs garanties en cas d'insolvabilité d'une société membre.

Constituée en 1990, Assuris a bâti sa renommée sur les efforts déployés pour soutenir les assurés et limiter les pertes. Depuis, Assuris est intervenue dans trois cas d'insolvabilité pour protéger les intérêts de quelque trois millions de Canadiens. Puisque la protection est financée par l'industrie, Assuris ne serait peut-être pas dans la mesure de faire face à un événement extérieur entraînant un mouvement généralisé d'insolvabilité dans l'industrie.

Le présent document ne constitue pas une description exhaustive de la société Assuris, de la protection qu'elle offre ou de sa capacité financière. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à visiter notre site Web à l'adresse www.assuris.ca.

Assuris
250, rue Yonge
bureau 3110, C.P. 23
Toronto, Ontario M5B 2L7

Téléphone : 416-359-2001
Télécopieur : 416-955-9688

Adresse de courriel : info@assuris.ca
Site Web : www.assuris.ca

Assuris Information Centre | Centre d'information Assuris
1-866-878-1225